

Compte rendu de la CAPL n°2 ***du 14 juin 2017***

Déclarations liminaires des élus CGT et Solidaires.

Vous trouverez la nôtre en annexe.

1. Approbation du PV de la CAPL du 08 novembre 2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Evolution des modalités de fonctionnement des CAPL.

M Merle a fait remonter à la centrale les récriminations des OS suite au CT du 22 mars concernant le nouveau règlement intérieur des CTL. Mais la réponse a été sans appel, les règles sont les règles et doivent être appliquées pour tout le monde ; pas d'exception pour les DISI.

Il nous demande de veiller à faire rapidement le changement lors d'un titulaire empêché, afin que son suppléant soit remboursé de ses frais.

Dorénavant, les convocations seront établies en mentionnant la durée prévisible de la réunion c'est ce qui cautionnera le temps de préparation de cette réunion.

Solidaires demande comment ça se passera si l'instance dépasse le temps prévu. M Merle répond qu'elle se poursuivra l'après midi et que les rectifications nécessaires seront faites mais qu'il n'est pas question de faire durer les réunions pour les faire durer.

Précision ; les modifications ne s'appliquent pas aux CHSCT.

M Merle est conscient que nous allons devoir changer notre organisation mais n'est pas là pour refaire le débat qui s'est tenu au niveau national.

Des dérogations sont autorisées au niveau national mais ne peuvent pas s'appliquer au niveau local.

Vote :

→ pour : administration

→ contre : OS présentes, CGT et Solidaires

3. Fusion des ESI de Versailles au 01/07/2017 : nouvelle affectation locale des agents de catégorie B.

Vote :

→ pour : administration

→ contre : OS présentes, CGT et Solidaires

précision des OS contre les fusions et les fermetures d'établissements informatiques.

4. Questions diverses.

La CGT demande l'aménagement horaires à l'ESI d'Orléans suite à l'absence de climatisation durant tout l'été.

M Merle ni est pas défavorable, il va faire le point avec M Dubois-Delacour avant la fin de la semaine. Cet aménagement est à voir pour chaque service en fonction des contraintes horaires et en concertation avec les agents.

Information de M. Merle, pour l'ESI d'Orléans, 12 places de parkings supplémentaires sont prévues en accord avec la DRFIP.

Fin : 12h15

Vos élus en CAPL n°2 :

Véronique Martin (Esi d'Orléans)

Dominique Brillant (Esi de Rouen Jean Moulin)

NOTRE SITE : <http://www.dgfip.cgt.fr/781/>

NOUS CONTACTER : cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr